RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France Travail

Annexe au cahier des charges

DESCRIPTIF DES EXIGENCES LIEES AUX SOLUTIONS DE VISIOCONFERENCES

Date : 29 juillet 2026

Version : 1.0

SOMMAIRE DETAILLE

1. LES SOLUTIONS DE VISIOCONFERENCE MTR 4
1.1 CARACTERISTIQUES DES SOLUTIONS DE VISIOCONFERENCE 5
1.2 PRESCRIPTIONS COMMUNES ET OBLIGATOIRES A TOUTES LES SOLUTIONS 5
1.2.1 Exigences techniques 5
1.2.2 Exigences sécurité 6
1.2.3 Exigences autres 7
1.3 PRESCRIPTIONS SUPPLEMENTAIRES PROPRES A CHAQUE TYPE DE SALLE 7
1.3.1 Salle 1A : Petite salle pour 2 à 6 participants 8
1.3.2 Salle 1B : Petite salle, sans recul, pour 2 à 6 participants 9
1.3.3 Salle 1C : Petite salle de collaboration, avec mobilier modulaire, pour 3 à 6 participants 10
1.3.4 Salle 2A : Salle moyenne pour 6 à 10 participants 11
1.3.5 Salle 2B : Salle moyenne+ pour 10 à 14 participants 12
1.3.6 Salle 2C : Salle moyenne+, disposée en U, pour 10 à 16 participants 13
1.3.7 Salle 2D : Salle moyenne de collaboration, avec mobilier modulaire, pour 6 à 12 participants 14
1.3.8 Salle 3A : Grande salle pour 14 à 18 participants 15
1.3.9 Salle 3B : Grande salle, disposée en U, pour 14 à 20 participants 16
1.4 LES EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES 17
1.5 LA SUBSTITUTION DE MATERIEL 17

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Implantation type de la « Salle 1A » 8
Figure 2 : Implantation type de la « Salle 1B » 9
Figure 3 : Implantation type de la « Salle 1C » 10
Figure 4 : Implantation type de la « Salle 2A » 11
Figure 5 : Implantation type de la « Salle 2B » 12
Figure 6 : Implantation type de la « Salle 2C » 13
Figure 7 : Implantation type de la « Salle 2D » 14
Figure 8 : Implantation type de la « Salle 3A » 15
Figure 9 : Implantation type de la « Salle 3B » 16

Tableau 1 : Caractéristiques de la « Salle 1A » 8
Tableau 2 : Caractéristiques de la « Salle 1B » 9
Tableau 3 : Caractéristiques de la « Salle 1C » 10
Tableau 4 : Caractéristiques de la « Salle 2A » 11
Tableau 5 : Caractéristiques de la « Salle 2B » 12
Tableau 6 : Caractéristiques de la « Salle 2C » 13
Tableau 7 : Caractéristiques de la « Salle 2D » 14
Tableau 8 : Caractéristiques de la « Salle 3A » 15
Tableau 9 : Caractéristiques de la « Salle 3B » 16

1. LES SOLUTIONS DE VISIOCONFERENCE MTR

Cette annexe détaille entre autres les caractéristiques, fonctionnalités et règles de sécurité auxquelles les solutions de visioconférence proposées par le Soumissionnaire devront répondre à minima.

L'usage des solutions de visioconférence devant être réalisées par France travail couvrent l'ensemble des possibilités offertes par la visioconférence. Au nombre des usages à réaliser, il convient de souligner à minima :

- Faire participer les salles de réunion équipées d'appareil tiers à des réunions Teams,
- Améliorer l'expérience de collaboration et de communication, en garantissant une captation sonore, ainsi qu'une restitution audio/vidéo temps réel, de haute qualité et parfaitement fluide,
- Simplifier l'utilisation des solutions sans avoir à y adjoindre un ordinateur externe à la solution,
- Partager des contenus divers depuis un ordinateur connecté.

Les solutions de visioconférence proposées par le Soumissionnaire doivent respecter la segmentation décrite dans ce chapitre. Cette segmentation, réalisée par France travail, est composée de neuf types de salles, répondant chacune d'elle à des besoins en termes de fonctionnalités, de performances, de capacités et de rationalisation.

- **Salle 1A :** Petite salle pour 2 à 6 participants,
- **Salle 1B :** Petite salle, sans recul, pour 2 à 6 participants,
- **Salle 1C :** Petite salle de collaboration, avec mobilier modulaire, pour 3 à 6 participants,
- **Salle 2A :** Salle moyenne pour 6 à 10 participants,
- **Salle 2B :** Salle moyenne+ pour 10 à 14 participants,
- **Salle 2C :** Salle moyenne+, disposée en U, pour 10 à 16 participants,
- **Salle 2D :** Salle moyenne de collaboration, avec mobilier modulaire, pour 6 à 12 participants,
- **Salle 3A :** Grande salle pour 14 à 18 participants,
- **Salle 3B :** Grande salle, disposée en U, pour 14 à 20 participants.

En plus de ces 9 types de salles de visioconférence obligatoires, le Titulaire devra également proposer un catalogue d'équipements et accessoires dits « complémentaires », permettant de répondre tout au long du marché aux besoins liés au maintien en condition opérationnelle du parc (ex. : remplacement d'un matériel hors garantie ou cassé), mais aussi de faire évoluer les salles en fonction des usages.

- Système de visioconférence MTR (mini-PC + tablette tactile de contrôle),
- Caméra (ultra grand angle, grand angle…),
- Barre audio et audio/vidéo pour captation son et vidéo, ainsi que restitution sonore,
- Micro d'extension pour solution de visioconférence MTR,
- Ecran et supports de fixation.

LE SOUMISSIONNAIRE DOIT PROPOSER DES MATERIELS CORRECTEMENT DIMENSIONNES ET COMPATIBLE AVEC LE PARC EXISTANT, POUR REPONDRE AU JUSTE BESOIN DE FRANCE TRAVAIL.

1.1 CARACTERISTIQUES DES SOLUTIONS DE VISIOCONFERENCE

Les attentes exprimées ci-dessous couvrent l'ensemble des matériels, logiciels et accessoires qui seront fournis par le Titulaire durant toute la durée du marché.

Les matériels informatiques proposés devront impérativement être référencé auprès de Microsoft et noté la liste officielle des systèmes et périphériques certifiés publiée par Microsoft dans le cadre du « Microsoft Teams Devices Certification Program ».

Toutes les solutions fournies doivent être neuves (y compris les accessoires), en parfait état de fonctionnement et seront exemptes de tout défaut matériel et de construction. Le Titulaire doit garantir que les solutions livrées n'ont jamais été utilisées et n'ont jamais fait l'objet d'une intervention technique par le fabricant ou par l'un de ses partenaires en dehors du processus normal de fabrication et de configuration.

De plus les solutions informatiques seront de préférence d'une marque unique (à défaut, de 3 marques différentes maximum), conformes aux normes en vigueurs et devront répondre aux exigences de marquage CE, attestant de la conformité à la réglementation européenne.

Le Titulaire s'engage à ne livrer que des matériels conformes aux conditions locales d'utilisation en fonction des différents sites de déploiement de France travail et notamment dans les DROM.

Enfin, la durée de la garantie constructeur, dont la gestion est déléguée en totalité au Titulaire du présent marché, sera de trois (3) ans minimums sur tous les matériels et accessoires constituants les solutions de visioconférence, à compter de leur primo déploiement sur site France travail.

Au titre de son engagement pour l'allongement de la durée de vie des équipements, le Soumissionnaire a la possibilité de proposer une durée de garantie supérieure sans surcoût pour France travail.

1.2 PRESCRIPTIONS COMMUNES ET OBLIGATOIRES A TOUTES LES SOLUTIONS

Les exigences suivantes doivent être à minima garanties par le Titulaire. France travail accordera une importance particulière aux actions mises en œuvre par le Titulaire pour y satisfaire.

1.2.1 Exigences techniques

Les solutions de visioconférence avec toutes leurs composantes (accessoires, logiciels, …) ne doivent pas présenter d'incompatibilité à une intégration dans l'architecture informatique existante de France travail, ainsi que le parc existant.

Elles doivent être simples d'utilisation, d'une technologie capable de répondre aux besoins qualitatifs et quantitatifs de France travail.

Par ailleurs, toutes les composantes des solutions de visioconférence proposées par le Titulaire doivent-être compatibles avec les logiciels mis à disposition par France travail (ex. : Microsoft Teams Rooms Pro Management©, Microsoft Intune©) afin notamment de permettre l'exploitation de toutes leurs fonctionnalités et d'assurer une gestion centralisée. Le Titulaire met en œuvre tous les moyens pour assurer cette compatibilité.

Les logiciels doivent pouvoir être cumulés et utilisés sans altérer le fonctionnement de l'un ou l'autre.

Les solutions de visioconférence proposées devront a minima permettre :

- La captation et la restitution sonore,
- La captation et la restitution vidéo,
- Le lancement spontané de réunion Teams,

- De rejoindre une réunion Teams programmée,
- Le lancement d'appel téléphonique Teams,
- L'affichage de contenus divers issus d'un ordinateur connecté à la solution.

Par ailleurs, elles devront a minima répondre aux prérequis techniques suivants :

- Être issue de la gamme professionnelle du/des constructeur(s),
- Fonctionner en mode autonome, c.-à-d. sans avoir à recourir à l'utilisation d'un ordinateur externe à la solution pour lancer ou rejoindre une réunion,
- Fonctionner sous le système d'exploitation Microsoft Windows 11 IoT Enterprise Edition©,
- Être certifiée Microsoft Teams Room© et compatible avec les accessoires supportés par Microsoft Teams,
- Pouvoir connecter en filaire l'ensemble des éléments constituant la solution,
- Être conformes aux normes d'alimentation électrique en vigueur du lieu d'installation,
- Disposer des ressources techniques nécessaires et correctement dimensionnées pour une pleine utilisation et une couverture fonctionnelle complète (ex : CPU, RAM, disque dur…),
- Disposer d'un panneau de contrôle comportant un écran tactile couleur de 8 pouces minimum,
- Disposer d'une ergonomie au niveau du panneau de contrôle la plus homogène possible,
- Disposer d'une carte réseau avec connectique de type RJ-45, compatible a minima avec la technologie 1000 Mbit, compatible avec le réseau d'entreprise de France travail et compatible avec le protocole TCP/IP v4,
- Pouvoir être administrées et supervisées par le logiciel d'administration et supervision centralisée mis à disposition par France travail (Microsoft Teams Rooms Pro Management©),
- Pouvoir fonctionner avec une licence Microsoft Teams Room Pro©,
- Pourvoir être industrialisé grâce à Microsoft Intune©,
- Pouvoir fonctionner à travers les protocoles HTTP et HTTPS,
- Disposer d'une entrée HDMI In,
- Disposer de deux sorties HDMI Out pour permettre l'affichage simultané sur deux écrans,
- Disposer d'une encoche de sécurité de type Kensington ou équivalent,
- Permettre la mise à jour automatique du système et des applications embarquées.

Certaines fonctionnalités et/ou accessoires embarqués ou fournis par défaut avec les matériels pourront être désactivés sur demande de France travail et ce sans coût supplémentaire.

Dans le cas où la compatibilité des matériels avec ces normes nécessite des évolutions logicielles et/ou matérielles, ces dernières devront également être détaillées.

Le Titulaire fournira l'ensemble des documentations liées aux solutions (documentation technique complète et détaillée en français : guide d'utilisation du matériel, des accessoires…).

L'ensemble des solutions doit être pleinement compatibles et utilisables dans l'environnement de France travail décrit au chapitre 2 du cahier des charges.

1.2.2 Exigences sécurité

Le Soumissionnaire doit présenter dans son offre l'ensemble des fonctionnalités et processus qu'il mettra en œuvre lui permettant de garantir la sécurité du **S**ystème d'**I**nformation de France travail.

Durant l'exécution du présent marché, le Titulaire s'engage à :

- Répondre sans délai aux sollicitations de France travail et à collaborer de manière active sur les sujets en liens avec la sécurité,
- Communiquer à France travail les failles de sécurité affectant les solutions matérielles et logicielles,
- Proposer et déployer, avec validation préalable de France travail, des correctifs et/ou mise à jour visant à corriger les failles de sécurité découvertes,
- Se conformer aux règles SSI en vigueur à France travail, notamment la politique de changement des mots de passe administrateur local (a minima tous les 3 mois) et de compte de salle (a minima 1 fois par an).

1.2.3 Exigences autres

Les solutions doivent être livrées a minima :

- Franco de port et d'emballage à l'adresse, à l'étage et dans le local qui sera communiquée par France travail, avec une mise en service conforme au bon de commande et au Procès-Verbal de mise en service assortie des accessoires,
- En une fois pour l'ensemble des matériels (y compris les accessoires) objet du même bon de commande,
- Avec les étiquettes décrites dans l'annexe « *VISIO MTR - ANNEXE 4 - Modèle étiquette inventaire France travail - V1.0* »,
- Avec les accessoires (ex. : câble USB) et tout autre consommable nécessaire à leur installation et leur mise en service,
- Avec les câbles d'alimentation électrique 220 volts et adaptateurs secteurs éventuels.

N.B : la fourniture des câbles réseau est à la charge de France travail de par la réutilisation des câbles actuellement en place. Toutefois, afin de pallier tout manque ou dysfonctionnement, le Titulaire devra prévoir quelques quantités de câbles lors du déploiement des équipements sur site.

Le Titulaire doit garantir la disponibilité tout au long du marché de l'ensemble des pièces détachées, d'usure, tous les consommables, accessoires, et de façon générale tous les éléments et composants liés aux solutions.

1.3 PRESCRIPTIONS SUPPLEMENTAIRES PROPRES A CHAQUE TYPE DE SALLE

Les prescriptions supplémentaires, décrites dans ce chapitre, sont des minimums obligatoires requis et viennent s'ajouter aux prescriptions communes.

Le Titulaire à la possibilité de proposer les mêmes modèles de solution de visioconférence pour un ou plusieurs types de salles, dès lors qu'il répond au juste besoin de France travail.

1.3.1 Salle 1A : Petite salle pour 2 à 6 participants

Ce chapitre présente le schéma d'implantation type de la salle 1A, ainsi que ses principales caractéristiques.

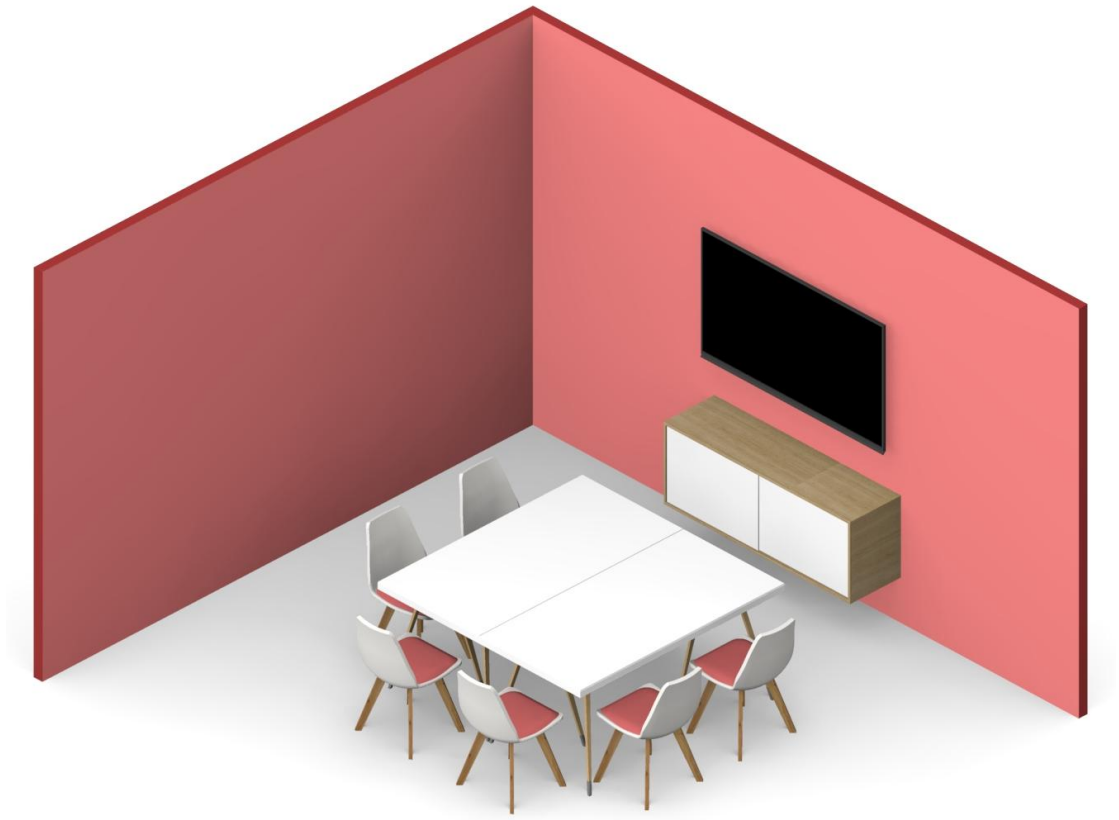


Figure 1 : Implantation type de la « Salle 1A »

Le tableau ci-dessous rassemble les principales caractéristiques de la salle de visioconférence 1A.

Caractéristiques	
Nombre de participants	De 2 à 6
Distance mur / 1er participant	Env. 1 mètre
Distance mur / dernier participant	Env. 2,6 mètres
Largeur totale de table	Env. 1,6 mètre
Hauteur sous plafond	Env. 2,7 mètres
Positionnement de la/des table(s)	En « I »
Mobilier modulaire	Non

Tableau 1 : Caractéristiques de la « Salle 1A »

1.3.2 Salle 1B : Petite salle, sans recul, pour 2 à 6 participants

Ce chapitre présente le schéma d'implantation type de la salle 1B, ainsi que ses principales caractéristiques.

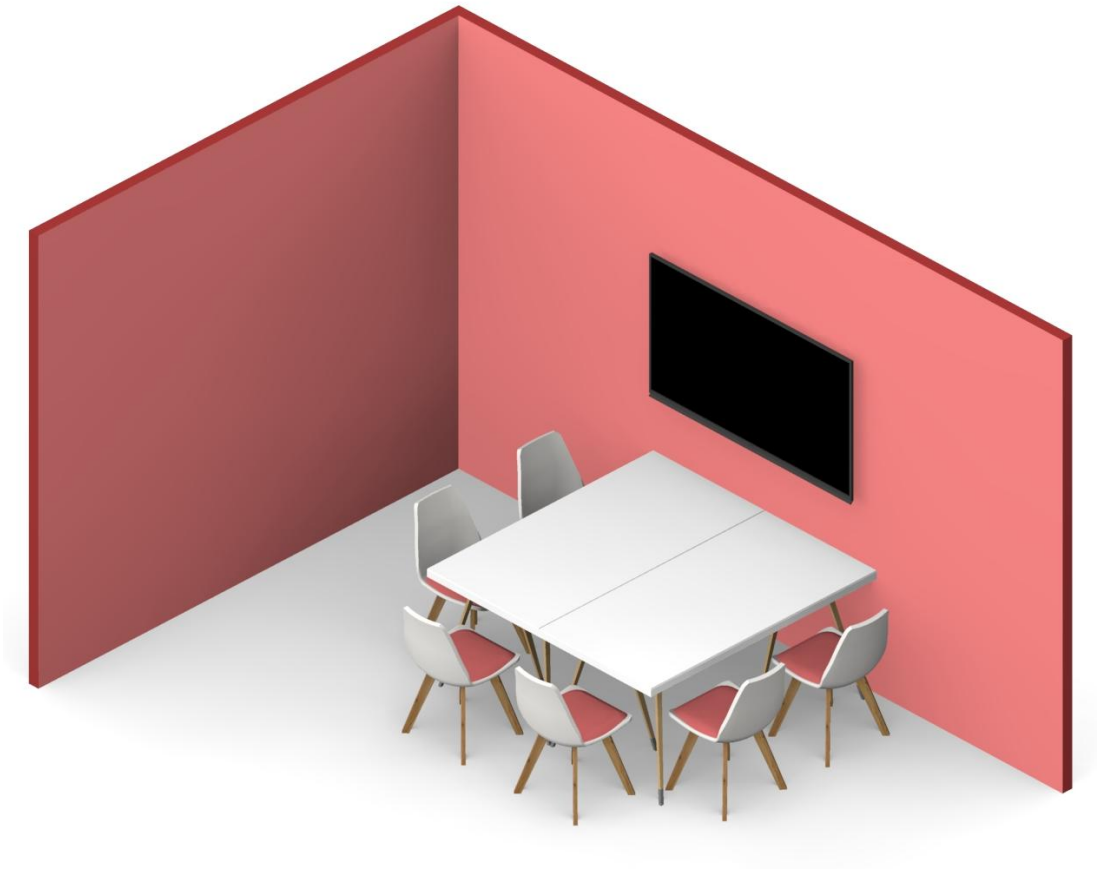


Figure 2 : Implantation type de la « Salle 1B »

Le tableau ci-dessous rassemble les principales caractéristiques de la salle de visioconférence 1B.

Caractéristiques	
Nombre de participants	De 2 à 6
Distance mur / 1er participant	Env. 0 mètre
Distance mur / dernier participant	Env. 1,6 mètre
Largeur totale de table	Env. 1,6 mètre
Hauteur sous plafond	Env. 2,7 mètres
Positionnement de la/des table(s)	En « I »
Mobilier modulaire	Non

Tableau 2 : Caractéristiques de la « Salle 1B »

1.3.3 Salle 1C : Petite salle de collaboration, avec mobilier modulaire, pour 3 à 6 participants

Ce chapitre présente le schéma d'implantation type de la salle 1C, ainsi que ses principales caractéristiques.

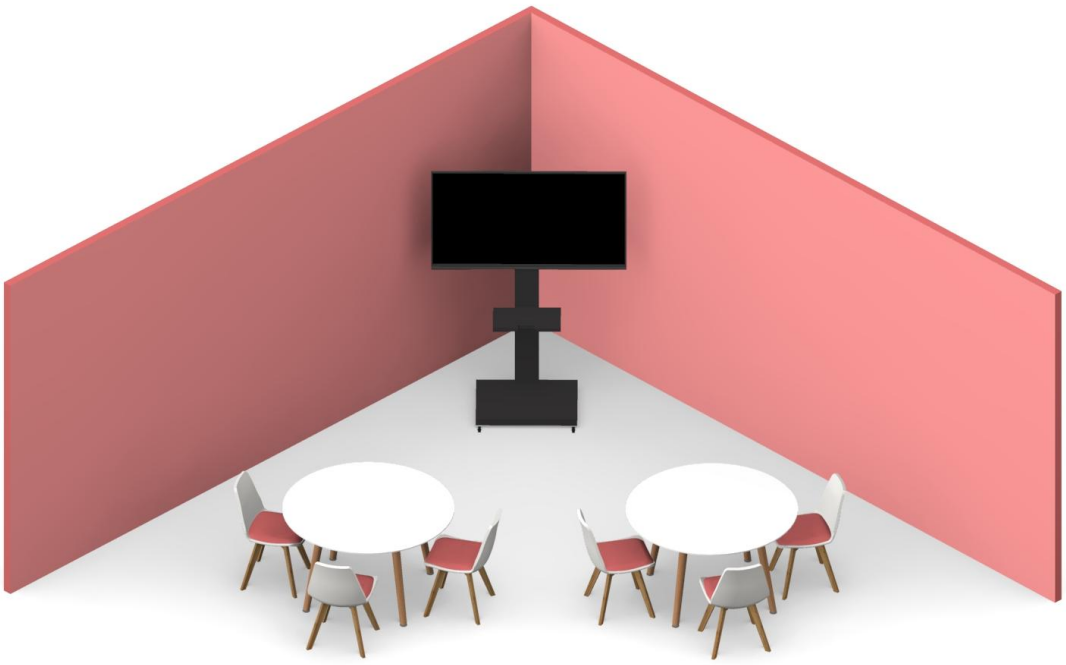


Figure 3 : Implantation type de la « Salle 1C »

Le tableau ci-dessous rassemble les principales caractéristiques de la salle de visioconférence 1C.

Caractéristiques	
Nombre de participants	De 3 à 6
Distance mur / 1er participant	Env. 3 mètres
Distance mur / dernier participant	Env. 3,5 mètres
Largeur totale de table	Env. 4,4 mètres
Hauteur sous plafond	Env. 2,7 mètres
Positionnement de la/des table(s)	*n/a*
Mobilier modulaire	Oui

Tableau 3 : Caractéristiques de la « Salle 1C »

1.3.4 Salle 2A : Salle moyenne pour 6 à 10 participants

Ce chapitre présente le schéma d'implantation type de la salle 2A, ainsi que ses principales caractéristiques.

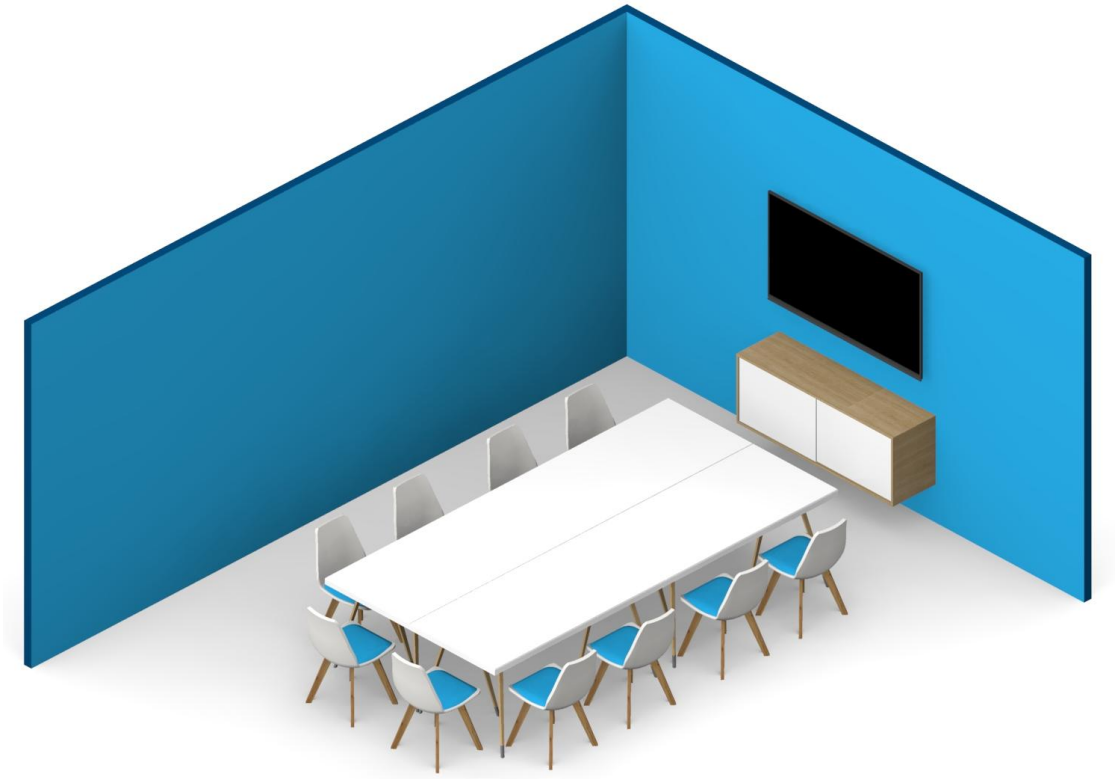


Figure 4 : Implantation type de la « Salle 2A »

Le tableau ci-dessous rassemble les principales caractéristiques de la salle de visioconférence 2A.

Caractéristiques	
Nombre de participants	De 6 à 10
Distance mur / 1er participant	Env. 1 mètre
Distance mur / dernier participant	Env. 4,2 mètres
Largeur totale de table	Env. 1,6 mètre
Hauteur sous plafond	Env. 2,7 mètres
Positionnement de la/des table(s)	En « I »
Mobilier modulaire	Non

Tableau 4 : Caractéristiques de la « Salle 2A »

1.3.5 Salle 2B : Salle moyenne+ pour 10 à 14 participants

Ce chapitre présente le schéma d'implantation type de la salle 2B, ainsi que ses principales caractéristiques.

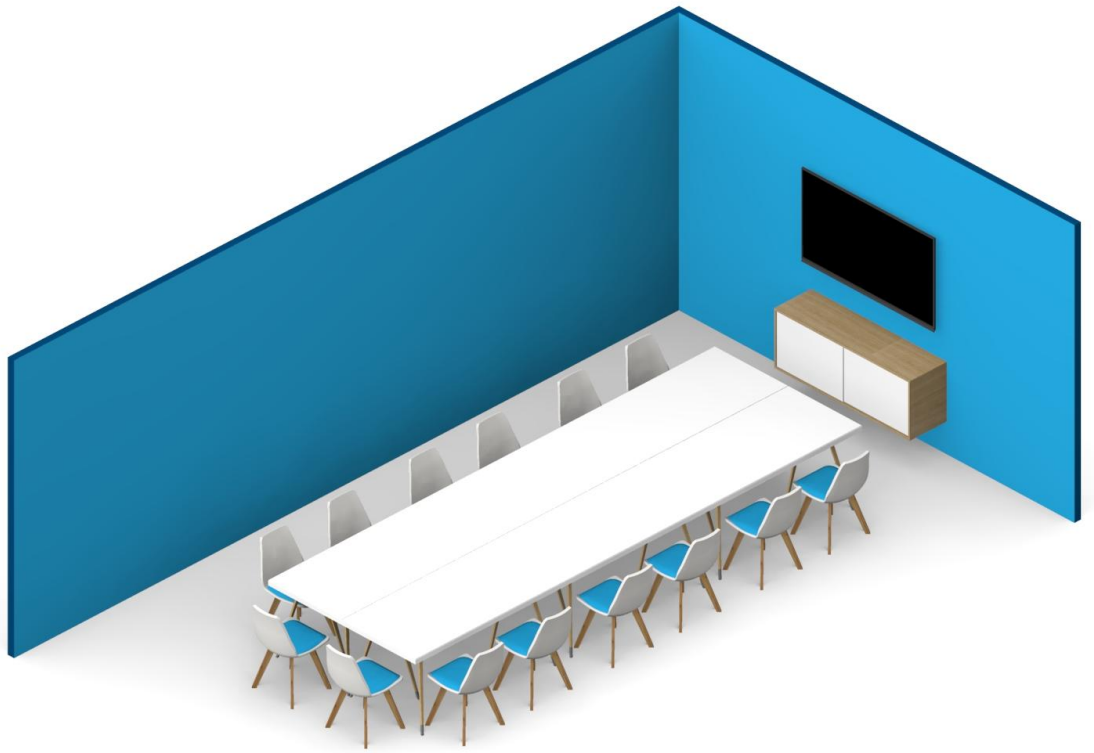


Figure 5 : Implantation type de la « Salle 2B »

Le tableau ci-dessous rassemble les principales caractéristiques de la salle de visioconférence 2B.

Caractéristiques	
Nombre de participants	De 10 à 14
Distance mur / 1er participant	Env. 1 mètre
Distance mur / dernier participant	Env. 5,8 mètres
Largeur totale de table	Env. 1,6 mètre
Hauteur sous plafond	Env. 2,7 mètres
Positionnement de la/des table(s)	En « I »
Mobilier modulaire	Non

Tableau 5 : Caractéristiques de la « Salle 2B »

1.3.6 Salle 2C : Salle moyenne+, disposée en U, pour 10 à 16 participants

Ce chapitre présente le schéma d'implantation type de la salle 2C, ainsi que ses principales caractéristiques.

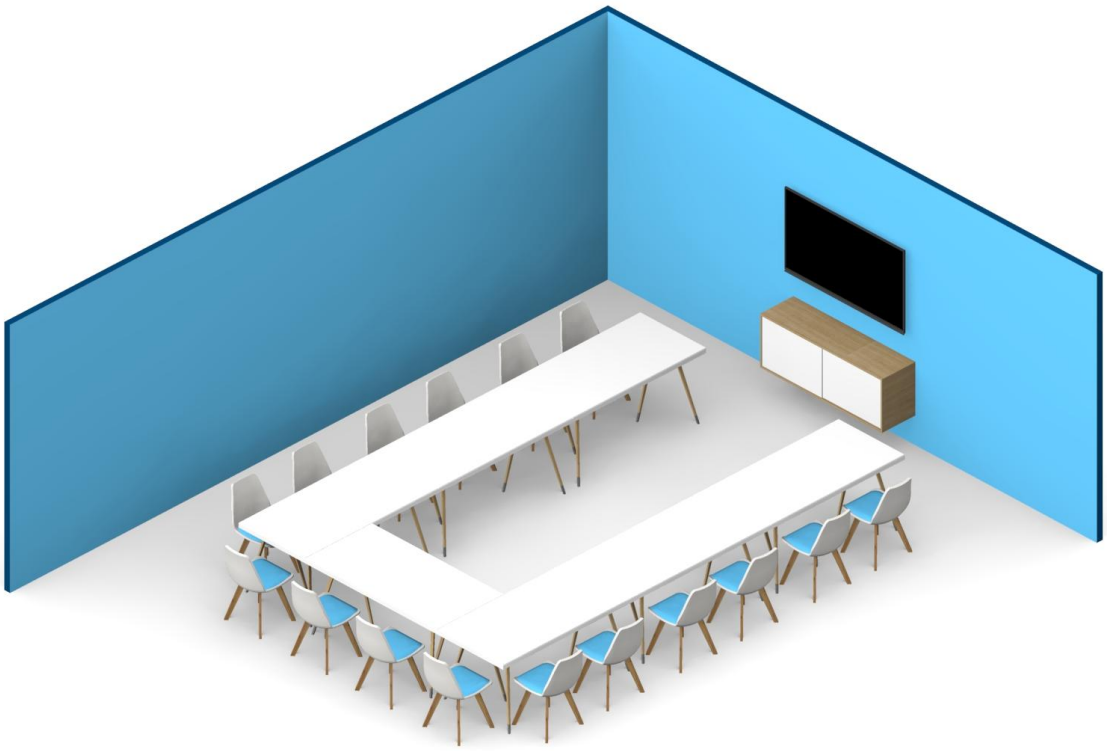


Figure 6 : Implantation type de la « Salle 2C »

Le tableau ci-dessous rassemble les principales caractéristiques de la salle de visioconférence 2C.

Caractéristiques	
Nombre de participants	De 10 à 16
Distance mur / 1er participant	Env. 1 mètre
Distance mur / dernier participant	Env. 5,8 mètres
Largeur totale de table	Env. 3,2 mètre
Hauteur sous plafond	Env. 2,7 mètres
Positionnement de la/des table(s)	En « U »
Mobilier modulaire	Non

Tableau 6 : Caractéristiques de la « Salle 2C »

1.3.7 Salle 2D : Salle moyenne de collaboration, avec mobilier modulaire, pour 6 à 12 participants

Ce chapitre présente le schéma d'implantation type de la salle 2D, ainsi que ses principales caractéristiques.



Figure 7 : Implantation type de la « Salle 2D »

Le tableau ci-dessous rassemble les principales caractéristiques de la salle de visioconférence 2D.

Caractéristiques	
Nombre de participants	De 6 à 12
Distance mur / 1er participant	Env. 3 mètres
Distance mur / dernier participant	Env. 5,8 mètres
Largeur totale de table	Env. 4,4 mètre
Hauteur sous plafond	Env. 2,7 mètres
Positionnement de la/des table(s)	*n/a*
Mobilier modulaire	Oui

Tableau 7 : Caractéristiques de la « Salle 2D »

1.3.8 Salle 3A : Grande salle pour 14 à 18 participants

Ce chapitre présente le schéma d'implantation type de la salle 3A, ainsi que ses principales caractéristiques.

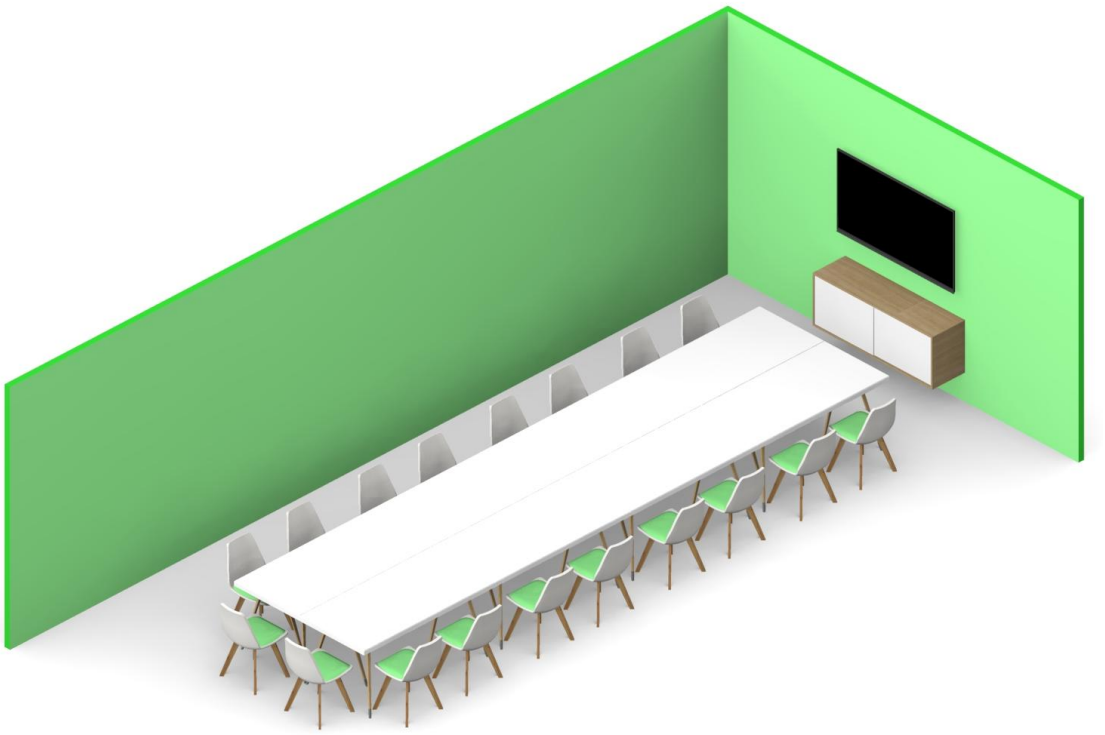


Figure 8 : Implantation type de la « Salle 3A »

Le tableau ci-dessous rassemble les principales caractéristiques de la salle de visioconférence 3A.

Caractéristiques	
Nombre de participants	De 14 à 18
Distance mur / 1er participant	Env. 1,5 mètre
Distance mur / dernier participant	Env. 7,9 mètres
Largeur totale de table	Env. 1,6 mètre
Hauteur sous plafond	Env. 2,7 mètres
Positionnement de la/des table(s)	En « I »
Mobilier modulaire	Non

Tableau 8 : Caractéristiques de la « Salle 3A »

1.3.9 Salle 3B : Grande salle, disposée en U, pour 14 à 20 participants

Ce chapitre présente le schéma d'implantation type de la salle 3B, ainsi que ses principales caractéristiques.

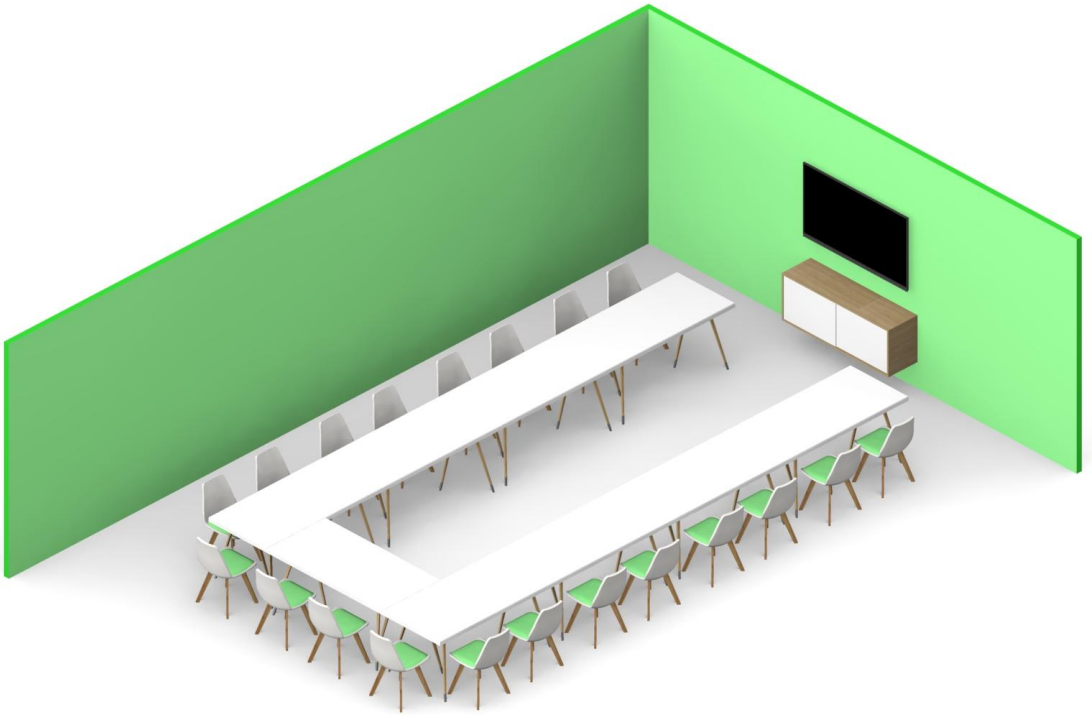


Figure 9 : Implantation type de la « Salle 3B »

Le tableau ci-dessous rassemble les principales caractéristiques de la salle de visioconférence 3B.

Caractéristiques	
Nombre de participants	De 14 à 20
Distance mur / 1er participant	Env. 1,5 mètre
Distance mur / dernier participant	Env. 7,9 mètres
Largeur totale de table	Env. 3,2 mètres
Hauteur sous plafond	Env. 2,7 mètres
Positionnement de la/des table(s)	En « U »
Mobilier modulaire	Non

Tableau 9 : Caractéristiques de la « Salle 3B »

1.4 LES EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES

Le Titulaire doit s'assurer que tout nouvel équipement intégré ne dégrade d'aucune façon les niveaux de service préalablement contractualisés ainsi que les fonctionnalités minimales indiquées dans ce document.

Les équipements complémentaires peuvent être commandés soit lors de la commande initiale de la solution de visioconférence (ex. un écran) soit à posteriori pour une solution de visioconférence déjà mise en service. La non-utilisation d'équipement complémentaire ou prestation relative à ces équipements ne doit en aucune façon dégrader les niveaux de service préalablement contractualisés ainsi que les fonctionnalités minimales indiquées dans ce document.

Dans le cadre de la commande initiale de la solution de visioconférence, l'ajout d'équipements complémentaires n'entraine pas de frais additionnels liés à la logistique et à la mise en service des matériels.

Dans le cadre d'une commande complémentaire d'équipements (c.-à-d. à postériori de la mise en service de la solution de visioconférence), les prestations liées à la logistique et à leur mise en service feront l'objet d'une unité d'œuvres spécifique (UO-AJO-xxx-xxx).

1.5 LA SUBSTITUTION DE MATERIEL

La substitution de matériel intervient uniquement dans le cas d'une indisponibilité définitive d'un modèle des équipements ou accessoires de la solution de visioconférence présente dans le catalogue initial.

Les substitutions ont lieu dans les situations suivantes :

- Sur proposition du Titulaire du marché en cas de retrait de commercialisation du ou des matériels considérés ou de maintien en conformité de l'offre,
- À l'initiative de France travail, en cas de non-conformité au Cahier des Charges et plus généralement aux besoins des utilisateurs.

À cet effet le Titulaire devra proposer à France travail une solution de substitution en prenant en compte a minima les conditions suivantes :

- La demande de mise à jour devra être motivée suffisamment tôt permettant à France travail de prendre les dispositions nécessaires (au minimum 3 mois avant le retrait du catalogue),
- Le prêt de la nouvelle solution, pouvant aller jusqu'à 2 mois, avec les accessoires nécessaires à son bon fonctionnement, l'ensemble des frais étant à la charge du Titulaire (ex : livraison, mise en service, retrait, support/garantie du matériel/expertise des équipes du Titulaire pour l'aide à la qualification …). Toute la documentation associée devra également être fournie (sous format numérique),
- La validation technique de la nouvelle solution est soumise à une approbation obligatoire de France travail sous 2 mois à compter de la réception de cette dernière, ainsi que de la documentation technique et s'inscrira dans les processus de « **Validation technique** » décrits dans le chapitre 5.3.2 du cahier des charges,
- La nouvelle solution sera de préférence de la même marque (ou du même éditeur) que les solutions du catalogue initial,
- Le matériel de substitution doit être de fonctionnalités et de performances équivalentes ou supérieures sans augmentation des coûts par rapport au matériel initial,
- Le nouveau matériel ne doit pas dégrader les niveaux de services rendus aux utilisateurs ainsi que les fonctionnalités minimales décrites dans ce document,

- Le matériel devra faire l'objet d'une analyse technique et d'un comparatif avec celui substitué,
- Tout matériel de substitution doit être compatible avec les logiciels, accessoires et prestations figurant dans l'offre initiale. Le cas échéant, le Titulaire mettra à jour les éléments de l'offre devenus incompatibles et en informera France travail.